



Le 11^{ème} programme « Sauvons l'eau 2019-2024 »



3 enjeux

- **AMELIORER L'ETAT DE NOS EAUX**
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**, enjeux qui mobilise 40 % des aides accordées
- **AIDER LES COLLECTIVITES A INVESTIR AU BON NIVEAU**

Désimperméabilisation : un enjeux transversal

- Amélioration de l'état des eaux,
- adaptation des territoires au changement climatique.

* 440 M€/an

Aides : 370 M€/an

Délégation Lyon : 120 M€/an

Temps de pluie : 20 M€/an



Les aides à la désimperméabilisation un des objectifs du 11^{ème} programme 2019-2024

Objectif en 2024 : déconnecter **400 ha** de surface active sur le bassin Rhône-Méditerranée

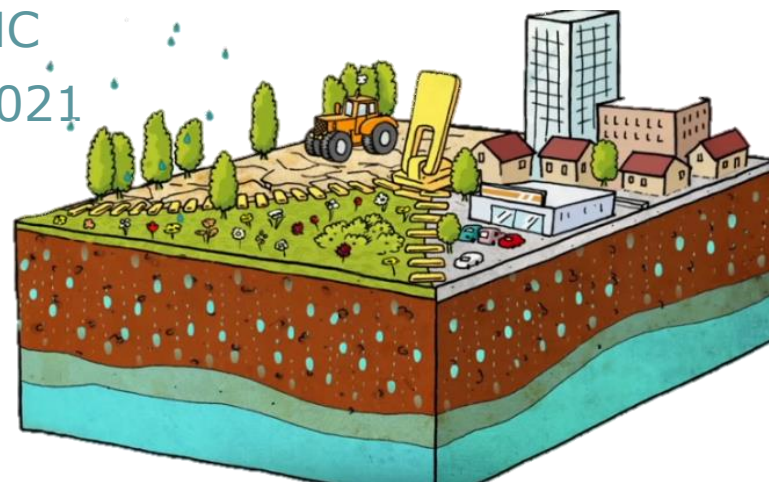
Avancement à l'échelle du bassin RMC

116 ha financés en septembre 2021

dont **42 ha** en 2021

23,1 M€ d'aides attribuées

180 opérations financées

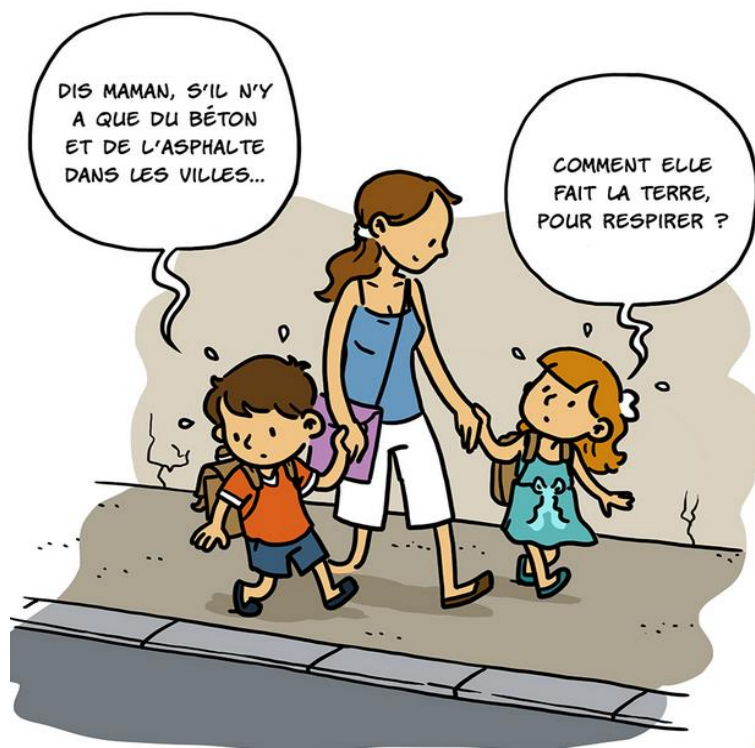
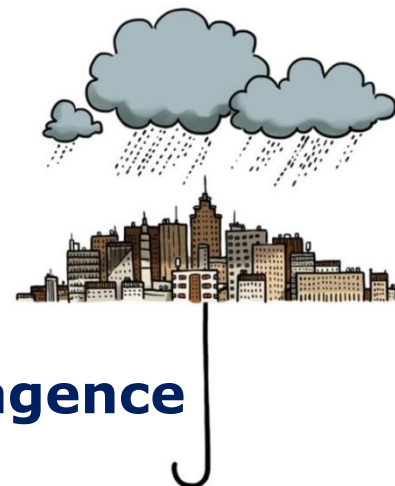


En moyenne : **0,7 ha/opération** hors cours d'école.

19,6 € de subvention par m² déconnectés

Pourquoi désimperméabiliser les sols ?

Un moyen d'adapter la ville au changement climatique



Pour une aide de l'agence

→ **Surcharge des systèmes d'assainissement**

Mais aussi

- Débordements et inondations
- Pollution du milieu naturel
- Ilots de chaleurs
- Baisse des nappes, assecs des cours d'eau
- Erosion de la biodiversité



Un objectif du programme 2019-2024

Subvention pour les **ouvrages** permettant de **déconnecter les eaux pluviales des réseaux** prioritairement d'assainissement unitaire

Pour **infiltration** ou **réutilisation**

Taux d'aide

- **Pour les collectivités : 50%** peut être porté à **70%** dans le cadre de **contrat**
- **Pour les entreprises : 40%** pour les grandes entreprises, +10% PME, +20% TPE

Le calcul de l'aide

- **Les dépenses éligibles** : la création de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales.
 - Les études : analyses de sols, tests de perméabilité, étude hydraulique...
 - Les travaux : terrassements, équipements, végétalisation nécessaires à la déconnexion des EP
- Plafonnement à **40 € HT/m²** déconnectés
- Taux de subvention
40% à 70%
 - Pas d'aide pour de l'urbanisation nouvelle
 - La simple désimperméabilisation sans ouvrage d'infiltration n'est pas éligible

Les techniques d'infiltration

Pas de préconisations en matière de techniques à ce jour.

Mais...

Les techniques surfaciques végétalisées ou « solutions d'adaptation fondées sur la nature » : noues, jardins de pluies, tranchées de Stockholm,... permettent de mieux s'adapter au changement climatique que les solutions enterrées : tranchées d'infiltration, puits d'infiltration, bassins enterrés (SAUL),...





La révision à mi parcours du 11^{ème} programme 2022-2024

Prolongation des modalités d'aides spécifiques à la désimperméabilisation et végétalisation des **cours d'école**

Conditions d'aide : le projet permet la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement

1. Désimperméabilisation

2. Végétalisation

3. Pédagogie et communication sur le rétablissement du cycle de l'eau



Création d'**ouvrages végétalisés** d'infiltration des eaux pluviales



Les eaux pluviales s'infiltrent au plus près de là où elles tombent.

Plafonnement à **100 € HT/m²** déconnectés

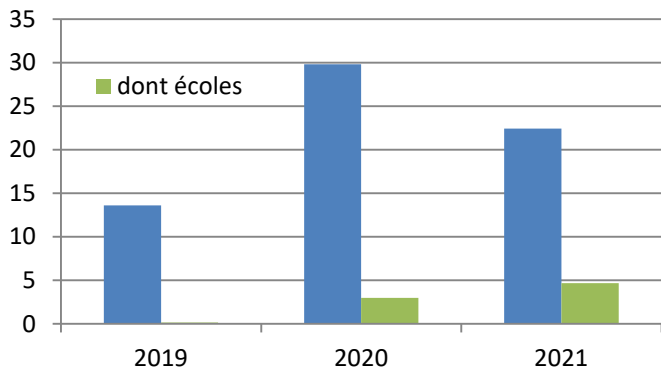
Taux de subvention de **70%**

Une thématique en forte progression

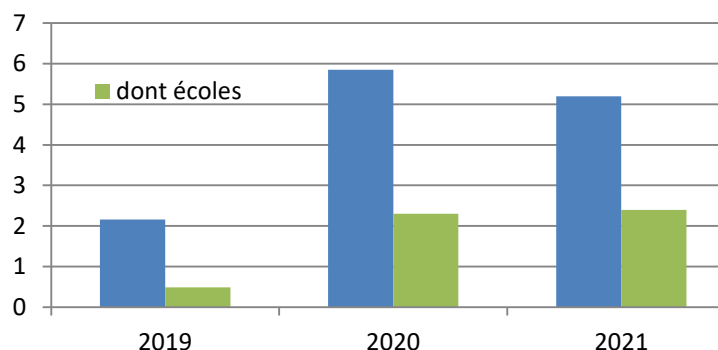
Bilan pour la région Rhône-Alpes

117 opérations financées,
66 ha déconnectés,
13,6 M€ de subventions

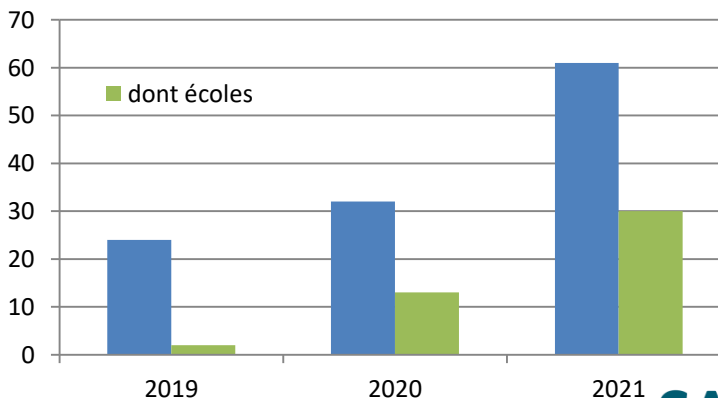
surface déconnectée (ha)



Subventions attribuées (M€)



Nombre d'opérations financées





Pour déposer une demande d'aide

La demande en ligne sur le site de l'agence
<https://aides.eaurmc.fr/>